



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES RETRAITES  
ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Secrétaire d'Etat*

*Paris, le*      **09 JUIN 2021**

Nos Réf. : LP/JLI/SDE/D-21-016801

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents,  
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,  
Mesdames et Messieurs les professionnels de santé au travail,

Depuis plusieurs semaines, l'évolution favorable de la situation épidémique permet par étapes successives une reprise d'activité pour certains secteurs comme la restauration, les commerces ou encore le monde de la culture, dans lesquels les salariés étaient en activité partielle depuis plusieurs mois. Pour d'autres secteurs, dans lesquels le télétravail avait été très largement déployé, les entreprises vont organiser un retour très progressif en présentiel.

Les règles mises en place dans le monde du travail pour limiter la diffusion du virus ont ainsi eu une efficacité certaine. Pour autant, elles constituent aussi des contraintes qui pèsent sur l'activité professionnelle : elles ont ainsi affecté l'organisation même du travail, la réalisation concrète des gestes professionnels, les liens internes aux collectifs de travail, les relations entre collègues, les conditions de déplacement.

De fait, les enquêtes réalisées depuis le début de la crise sanitaire, notamment celles de Santé Publique France (CoviPrev) et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) montrent toutes une dégradation de la santé mentale des Français. Cette dégradation se manifeste sous des formes diverses : troubles du sommeil, sentiment d'isolement et de solitude, anxiété, conduites addictives, état dépressif. Dans certains cas, ces manifestations peuvent prendre des formes graves. Ainsi, selon l'enquête menée par la DARES<sup>1</sup>, la proportion de salariés ayant un score WHO<sup>2</sup> associé à un risque élevé de dépression a doublé depuis 2019 pour passer à 23 %.

Dans le contexte de reprise de l'activité, il est essentiel que nous tenions compte de cette situation induite par la crise sanitaire. Aussi, il est important que les services de santé au travail renforcent rapidement leur stratégie de prévention de ces risques psychologiques et s'organisent afin d'offrir aux salariés concernés l'accompagnement nécessaire. Au-delà des actions individuelles permettant le repérage précoce de situations nécessitant un suivi afin de les orienter vers une prise en charge psychologique adaptée, il me semble particulièrement important que les SST construisent, dans le droit fil des orientations de l'accord national interprofessionnel (ANI) pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail du 10 décembre 2020, des actions collectives de prévention et d'information des salariés, des employeurs et des managers, notamment les managers de proximité.

.../...

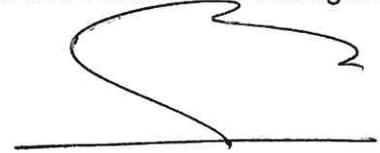
<sup>1</sup> [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/9bdbceec60416e2944c584578463f5e0a/Dares%20Analyses\\_Conditions-de-travail\\_RPS\\_Consequences-crise-sanitaire.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/9bdbceec60416e2944c584578463f5e0a/Dares%20Analyses_Conditions-de-travail_RPS_Consequences-crise-sanitaire.pdf)

<sup>2</sup> Score WHO-5 est un questionnaire développé par l'OMS permettant d'évaluer le bien-être psychologique des personnes interrogées.

Tout au long de la crise sanitaire, vous avez développé des actions envers les entreprises et leurs salariés afin de prévenir les risques et d'apporter des conseils adaptés ainsi qu'un soutien approprié, notamment par la mobilisation de vos équipes pluridisciplinaires. Lors de mes déplacements en services de santé, j'ai pu constater le déploiement de démarches innovantes, que ce soient dans le cadre d'actions sur site ou à travers les outils numériques. Je suis totalement convaincu que vous saurez, cette fois encore, adapter votre activité aux besoins des salariés et des entreprises.

Il me semble particulièrement important de valoriser les expériences innovantes menées afin de les faire partager. Je vous remercie donc des informations que vous transmettez aux services de la Direction générale du travail dans le cadre du suivi des actions que je lui ai demandé d'organiser.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape that loops back to the right and then down to the left, ending in a horizontal line.

**Laurent PIETRASZEWSKI**